

AVIS

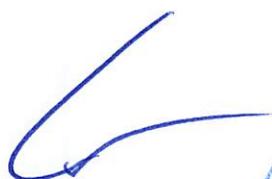
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2023/0361/157 du 11 juin 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** accorde à la société INDORAMA VENTURES MOBILITY Luxembourg SA l'autorisation pour la modification des installations de production de froid (1/2021/0018) à Steinfort, 34, rue de Schwarzenhof.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

Steinfort, le 19 juin 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du1.9.JUIN..2024

Steinfort, le 1 9 JUIN 2024



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Il est porté à connaissance en public au moyen de l'avis de la commune de Steinfort, le 19 juin 2024, par le bourgmestre et le secrétaire communal, en vertu de la loi du 12 août 2003 relative à la commune de Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interposer appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

André Castro
Secrétaire communal I.L.

Jammy Wagner
Bourgmestre